



INSTITUTION, VILLE DE ROANNE

NOUS AVONS ASSISTÉ À UN « RAPPEL À L'ORDRE »

Créé en novembre par la Municipalité, le dispositif du « Rappel à l'ordre », qui s'applique pour les incivilités non pénales, se veut parfois tendu, mais s'avère très efficace. Nous nous sommes invité à l'un d'entre eux.

Publié le 15 septembre 2017

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



D'emblée le ton donné par l'un des parents convoqués au sujet du comportement de son fils lors du Monôme se veut énervé et déplacé. L'invective sera à raison balayée d'un revers de manches par Lucien Murzi, en charge de la Vie Associative et de la Vidéoprotection, et Edmond Bourgeon, élu à la Sécurité. La procédure du « Rappel à l'ordre » n'est pas un Tribunal. « Monsieur, nous ne sommes pas dans le conflit. Nous sommes en train de vous rappeler le but du "Rappel à l'ordre". Le Monôme est interdit par un arrêté municipal. Les jeunes doivent en avoir conscience, rappelle yeux dans les yeux Lucien Murzi. Nous avons eu beaucoup de doléances de personnes qui ont retrouvé leurs voitures couvertes de peinture. Cela représente un coût estimé à 2 000€, somme imputée aux contribuables roannais ! Nous sommes là en Mairie pour en discuter. C'est du civisme. » « Je n'ai pas que ça à faire », rétorque le même

père après une nouvelle diatribe énervée. Pas question d'une remise en question dans un premier temps. Élèves taiseux, parents nerveux ou interrogatifs avant des échanges plus constructifs par la suite.

UN TAUX DE RÉUSSITE DE 90%

À Edmond Bourgeon d'ajouter plein d'à-propos : « En 2018, un nouveau dispositif devrait être mis en place, après accord de Monsieur le Procureur de la République. Les mis en cause, convoqués en Mairie pour des dégradations, verseront une compensation financière ou effectueront, pour les majeurs, des travaux de trente heures maximum non rémunérés. » Fini le contribuable roannais qui paiera pour d'autres !

De quoi calmer l'assistance, avant une salve de questions des parents et (enfin) des élèves. Ce « Rappel à l'ordre » d'une heure produira ses effets à moyen terme. « Une trentaine de cas a été traitée depuis novembre 2016, nous confie en aparté l'élus à la Sécurité. Cela a un double intérêt : les mis en cause ne sont pas poursuivis pénalement et reconnaissent qu'il y a un civisme à respecter. » Et de conclure : « Nous comptons, à ce jour, 90% de réussite. »



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

